

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° PR.08.20 du 5 mai 2008 concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de fr. 82'000.- pour l'aménagement d'un parking au Centre thermal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis n° PR08.20 s'est réunie le 9 juin 2008. Elle était composée de Mesdames les conseillères Marinette Nicollin, Christiane Layaz-Rochat, ainsi que de Messieurs les conseillers Daniel Bercher, Isidro Justo, Yves Richard, Christian Pauli, Olivier Maibach, David Wulliamoz et du soussigné, désigné rapporteur.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur le municipal Cédric Pillonel, accompagné de Madame Marinella Bianchi-Rojo et de Monsieur Markus Bärtschi (URBAT). Nous les remercions pour les précieux compléments d'information apportés.

Cette demande de crédit additionnel fait suite à l'octroi d'un crédit d'investissement de 195'000.- accordé à la Municipalité par le Conseil communal dans sa séance du 6 décembre 2007 (P28/07).

Le dépassement de crédit s'explique par divers imprévus apparus lors de la conduite des travaux :

- a) Des déchets de chantier ont été découverts dans le sous-sol sur environ 50 cm de profondeur. Ces matériaux ont dû être évacués et remplacés par d'autres.
- b) Sous la couche de matériaux impropres, le sol naturel s'est révélé glaiseux et donc imperméable. Un nouveau système de drainage a donc dû être envisagé.
- c) Une canalisation du 18^{ème} siècle a été mise à jour, ce qui a nécessité l'intervention d'archéologues.

Le montant du devis lié aux opérations a été comparé avec d'autres chantiers du même type et approuvé par STE.

Discussion

Lors de la discussion, les commissaires ont émis un certain nombre de remarques et griefs :

Anticipation des éléments ayant contribué à la demande de crédit supplémentaire

De nombreux commissaires s'étonnent que la Municipalité n'ait pu anticiper certains éléments. D'après certains commissaires, la nature "glaiseuse" du sous-sol ou la présence de matériaux impropres dans le sous-sol auraient pu être connus en consultant la "mémoire" du lieu ou des dossiers touchant à des parcelles adjacentes. La Municipalité avance le fait qu'il était difficile d'anticiper de telles découvertes étant donné le contexte urbanistique du secteur qui ne laissait pas présager de la situation

(proximité des habitations, présence d'une école). Elle a renoncé à effectuer des sondages avant le lancement des travaux estimant que le risque de tomber sur un sous-sol impropre était faible et donc que l'investissement nécessaire à une telle opération était inutile.

Concernant la canalisation, les services cantonaux n'avaient pas connaissance de cet élément. De plus, les moyens à disposition des archéologues n'étaient à l'époque pas aussi importants qu'aujourd'hui. Les méthodes de prospection d'éléments représentant un intérêt pour l'archéologie n'étaient alors pas aussi méticuleuses.

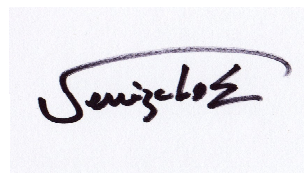
Question de la participation du Centre thermal aux frais supplémentaires

La Municipalité estime qu'il n'est pas de la responsabilité du Centre thermal d'assumer des "défauts cachés" sur une parcelle communale.

Conclusions

Les commissaires ont été très surpris de lire dans la presse régionale (24 Heures du 22 mai 2008), qu'une cérémonie avait officialisé l'inauguration du nouveau parking alors que la commission ne s'était pas encore réunie. Les commissaires ont donc l'impression que le législatif a été considéré dans cette affaire comme une boîte d'enregistrement. Ils demandent à la Municipalité de respecter dorénavant les processus démocratiques en consultant le législatif plus en amont des projets. D'autre part, les commissaires estiment que les différents éléments ayant conduits au dépassement de crédit auraient pu être anticipé en faisant appel à la "mémoire du quartier".

Ainsi c'est par 6 voix pour et 3 abstentions que la commission vous invite à accepter l'ensemble des articles présentés.

A handwritten signature in black ink, reading "Venizelos" with a stylized flourish at the end.

Vassilis Venizelos